

TABLEAU D'AVANCEMENT : GRILLE D'APPRECIATION	
SOCLE	Analyse du rapport d'aptitude
	*Critères d'appréciation listés dans l'arrêté du 18 mars 2013 .Compétences professionnelles et technicité . Contribution à l'activité du service . Capacités professionnelles et relationnelles . Aptitude à l'encadrement et/ou à la conduite de projets (le cas échéant) . Appréciation générale du supérieur hiérarchique
DYNAMIQUE PROFESSIONNELLE	Parcours professionnel
	. Accès au corps/grade par concours/examen professionnel . Admissibilité au concours/examen professionnel . Temps moyen de passage au grade supérieur atteint
FONCTIONS	Fonctions exercées
	. Fonctions exercées de niveau supérieur sur les 3 dernières années (cf. liste des fonctions requalifiables)
	Conditions d'exercice
	. Exercice des fonctions dans un établissement situé dans une commune rurale (Levie, Moltifao, Vico, Sainte-Marie-Petreto) ou en Education Prioritaire . Valorisation en cas d'exercice des fonctions dans un établissement situé dans une commune rurale (Levie, Moltifao, Vico, Sainte-Marie-Petreto) pour une période supérieure à 3 ans

CRITERE DE DEPARTAGE : Ancienneté dans le grade

* Selon le corps/grade considéré, certains items de cette grille peuvent être sans objet